

REGLEMENT MARATHON PAYS DE PASTEUR 2018

Date des épreuves : Dimanche 14 octobre 2018

Ce règlement s'applique à tous les participants. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Les courses sont dénommées : Marathon, Marathon DUO, Marathon Relai par 4, Semi-Marathon et 10km.

Article 1: ORGANISATION

Le Dole Athlétique Club, affilié F.F.A, est la structure organisatrice de ces épreuves. Les épreuves chronométrées se déroulent sur route avec un parcours commun.

Article 2 : DEPART

Marathon :

Le départ est donné le Dimanche 14 Octobre 2018 – Place du Champs de Mars à ARBOIS (39)
A 09 H 00 – le départ du Marathon et du 1^{er} Relai du marathon DUO et challenge entreprise (Relai par 4) sont communs.

Semi-Marathon :

Le départ est donné à 10h00 à Germigney, rue du Val d'amour au PK 21,095

10 Km :

Le départ est donné à la Loye, à 09h45, rue du Val d'Amour au PK 31,195

Duo Marathon :

Le départ est fixé à 09h00

Le 1^{er} coureur s'élance d'ARBOIS – Place du Champs de Mars – route identique au Marathon – il passe le relais au coureur n° 2 dans le village de Germigney, puis prendra 1 navette qui le conduira à l'arrivée à DOLE

Distance :

- 1^{er} relais : 21,098 Km
- 2^{ème} relais : 21,097 Km

Marathon Challenge Entreprise :

Le départ est fixé à 09h00

Le coureur 1 s'élance d'ARBOIS – Place du Champs de Mars – route identique au Marathon

- il passe le relais au coureur 2 à l'entrée de Villeneuve d'Aval (10km)

- le coureur 2 passe le relais au coureur 3 au départ du Semi Marathon à Germigney

- le coureur 3 passe le relais au coureur 4 au départ du 10 Km à la Loye

Une rotation de navette permet de se rendre au départ des relais et de rejoindre le site de l'arrivée pour les coureurs ayant terminés leur course.

A noter que chaque relayeur parcourt une distance comprise entre 10 à 11 km.

- relai 1 : 10 Km
- relai 2 : 11 Km
- relai 3 : 11 Km
- relai 4 : 10 Km

Article 3 : INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du Dimanche 9 Octobre 2017.

Pour le **Marathon, Marathon Duo et challenge Entreprise**, elles seront closes le **11 octobre 2018**.

Pour le Semi-Marathon et 10Km, elles peuvent avoir lieu jusqu'au sur les sites de départ

Inscriptions :

- bulletin d'inscription papier : disponible sur les manifestations et sur www.marathonpasteur.fr

- par internet sur le site_Volodalen_à l'adresse suivante

www.volodalen/courses

Pour les non licenciés : **Fourniture obligatoire d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition (photocopie acceptée) valable pour le jour de l'épreuve.**

Un modèle en français et anglais est disponible sur le site.

Pour les licenciés : Joindre la **photocopie de la licence FFA ou FFTRI, FSCF, FSGT, UFOLEP de l'année en cours** (pour les 3 dernières doit apparaître obligatoirement la non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition sur la carte licence)

Toute inscription SANS certificat médical sera rejetée.

Contrôle Anti Dopage : des locaux sont mis à disposition en cas de contrôle sur le site du Stade Bobin à Dole.

Article 4 : NAVETTE- Dole à Arbois

Un service de navettes payantes est mis en place.

Le tarif d'inscription est diminué par rapport à 2017 afin d'intégrer le prix de la navette (5€)

Il est demandé aux concurrents de bien vouloir laisser leurs voitures sur les parkings mis à leur disposition. Afin de faciliter l'organisation, merci de privilégier les navettes qui sont autorisées à circuler sur le parcours – **navette**

Horaires Navettes : www.marathonpasteur.fr

Des navettes permettront le retour des concurrents en résidence sur Arbois à la fin de l'épreuve :

- départ du 1^{er} car à 16h30
- dernier départ à 17h00 (suivant nombre d'inscrits)

Horaires Navettes : www.marathonpasteur.fr

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectue à la maison Pasteur, Rue Pasteur à DOLE. Les dates et horaires seront donnés sur le site www.marathonpasteur.fr dès le 15 septembre.

Les dossards devront être placés sur la poitrine et en aucun cas pliés – **Ils sont nominatifs avec puce intégrée ou puce amovible. Le chronométrage sera effectué par Volodalen.**

Tout manquement au règlement de la course sera sanctionné de disqualification sans indemnité.

Article 6 : ARRIVEE

L'arrivée pour le marathon, marathon Duo, Semi Marathon et 10 Km s'effectue au Stade Bobin à Dole.

Article 7 : HORS DELAIS

Un temps maximal de course est mis en place par l'organisation afin que chacune et chacun puisse parcourir la distance dans les meilleures conditions que l'organisation met en place.

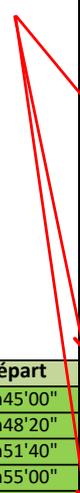
Toutefois, et pour respecter la sécurité au maximum, les organisateurs ont décidé de fermer la course pour tout concurrent dont le délai dépasserait les 6 H 00, soit une allure **moyenne** de 7,03 km/h.

Un véhicule de l'organisation suivra le marathon **au minimum** à cette vitesse. **Des barrières horaires mettront hors course les concurrents suivant le tableau ci dessous.** Il sera demandé alors au concurrent de bien vouloir remettre son dossard et de quitter le parcours. Il est interdit de continuer à courir sur le parcours sans dossard. L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect

Nom Commune & Route	kil.	Horaires passage début de course			Horaires passage fin de course		
		Marathon DUO et Relai 4	Semi Marathon	10 kilomètres	Marathon DUO et Relai 4	Semi Marathon	10 kilomètres
ARBOIS Départ MARATHON / DUO et Relai		09h00'00"			09h00'00"		
ARBOIS	1	09h03'50"			09:08:34		
VILLETTE LES ARBOIS	2	09h07'40"			09:17:08		
D53	3	09h11'30"			09:25:42		
D53	4	09h15'20"			09:34:16		
D53	5	09h19'10"			09:42:50		
D53	6	09h23'00"			09:51:24		
ST CYR MONTMALIN	7	09h26'50"			09:59:58		
ST CYR MONTMALIN	8	09h30'40"			10:08:32		
ST CYR MONTMALIN	9	09h34'30"			10:17:06		
VILLENEUVE D'AVALE Départ Relai	10	09h38'20"			10:25:40		
D14	11	09h42'10"			10:34:14		
D14	12	09h46'00"			10:42:48		
D14	13	09h49'50"			10:51:22		
VILLERS FARLAY	14	09h53'40"			10:59:56		
ECLEUX	15	09h57'30"			11:08:30		
D93	16	10h01'20"			11:17:04		
D93	17	10h05'10"			11:25:38		
CHISSEY SUR LOUE	18	10h09'00"			11:34:12		
D7	19	10h12'50"			11:42:46		
GERMIGNEY Départ Semi et Relai	20	10h16'40"	Départ		11:51:20	Départ	
D7	21	10h20'52"	10h00'00"		11:59:54	10h00'00"	
SANTANS	22	10h24'20"	10h03'45"		12:08:28	10:08:34	
D7	23	10h28'10"	10h07'30"		12:17:02	10:17:08	
MONTBARREY	24	10h32'00"	10h11'15"		12:25:36	10:25:42	
D7	25	10h35'50"	10h15'00"		12:34:10	10:34:16	
D7	26	10h39'30"	10h18'45"		12:42:44	10:42:50	
D7	27	10h43'40"	10h22'30"		12:51:18	10:51:24	
BELMONT	28	10h47'20"	10h26'15"		12:59:52	10:59:58	
D7	29	10h51'10"	10h30'00"		13:08:26	11:08:32	
AUGERANS	30	10h55'00"	10h33'45"		13:17:00	11:17:06	
D7	31	10h58'50"	10h37'30"	Départ	13:25:34	11:25:40	Départ
LA LOYEY Départ 10 Km et Relai	32	11h02'40"	10h41'15"	09h45'00"	13:34:08	11:34:14	09h45'00"
D7	33	11h06'30"	10h45'00"	09h48'20"	13:42:42	11:42:48	09:53:34
D7	34	11h10'20"	10h48'45"	09h51'40"	13:51:16	11:51:22	10:02:08
GOUX	35	11h14'10"	10h52'30"	09h55'00"	13:59:50	11:59:56	10:10:42
D7	36	11h18'10"	10h56'15"	09h58'20"	14:08:24	12:08:30	10:19:16
D7	37	11h21'50"	11h00'00"	10h01'40"	14:16:58	12:17:04	10:27:50
D7	38	11h25'40"	11h03'45"	10h05'00"	14:25:32	12:25:38	10:36:24
DOLE	39	11h29'30"	11h07'30"	10h08'20"	14:34:06	12:34:12	10:44:58
DOLE	40	11h33'20"	11h11'15"	10h11'40"	14:42:40	12:42:46	10:53:32
DOLE	41	11h37'10"	11h15'00"	10h15'00"	14:51:14	12:51:20	11:02:06
DOLE	42	11h41'10"	11h18'45"	10h18'20"	14:59:48	12:59:54	11:10:40
DOLE STADE BOBIN			ARRIVEE		15h00'00	13h00'00	11h15'00

[Kil Bleu](#) [Avitaillement](#)
[Kil Orange](#) [clair](#) [eau](#)
[Commune](#) [route](#) [en](#)
[vert](#) [Poste](#) [Secours](#)

en rouge les barrières Horaires



Article 8 : SECURITE

La sécurité est assurée par des motards bénévoles – L'assistance médicale sera mise en place par un organisme agréé (Croix Rouge 39) pour ces manifestations sous la responsabilité de l'organisateur et de l'équipe médicale dédiée à l'épreuve via un médecin référent. Le service Médical de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Par ailleurs il est demandé aux coureurs de bien vouloir suivre strictement le code la route – Un nombre largement suffisant de signaleurs – bénévoles est mis en place – ils seront chargés de la bonne sécurité de ce marathon –

Il est demandé de courir sur la droite de la chaussée afin de laisser libre la voie de gauche pour les véhicules motorisés de secours et sécurité de l'organisation.

Aux éventuels passages à niveaux SNCF, le respect des barrières baissées pendant toute la durée, devra impérativement être respecté par un arrêt des concurrents sous la responsabilité de signaleurs.

Article 9 : VELO INTERDIT

La présence de vélos est INTERDITE aux côtes des coureurs sous peine de disqualification. Les vélos seront écartés par l'organisation de la course.

Article 10 : ECO MARATHON

Le comité d'organisation vous demande de bien vouloir respecter au maximum l'environnement – de ne jeter aucun détritrus le long de la course – Aux points de ravitaillements des containers seront installés pour récupérer vos gobelets – bouteilles – papiers ou tout autre détritrus.

Article 11 : ASSURANCE

L'organisation est couverte par une police de responsabilité civile souscrite auprès de Axa Assurances – Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence – Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement avec une assurance individuelle accident dans le cadre de la participation à cette épreuve -

Article 12 : ABANDON

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se présenter à un ravitaillement situé tous les 5 km. Il devra remettre son dossard et pourra bénéficier du véhicule « balai » afin d'être rapatrié sur le site de l'arrivée. (Une navette permet le retour à la ville d'Arbois dans le cas d'un hébergement sur Arbois)

ARTICLE 13 : CIRCUIT

Les épreuves chronométrées se dérouleront exclusivement sur la route – Le Respect du code la route est OBLIGATOIRE – Des contrôles de passage seront mis en place le long du circuit tout arrivant non contrôlé sur le circuit ne sera ni classé, ni récompensé.

ARTICLE 14 : Horaires des manifestations - sites & catégories

M : Marathon / SM : Semi-Marathon / 10K : 10KM

Catégories	Date catégorie	Epreuve	Lieu départ	Horaires	Chrono
Vétéran 4	né en 1948 et avant	M/SM/10K	Arbois – Germigney – La Loye	09h/10h/09h45	Oui
Vétéran 3	né en 1949 à 1958	M/SM/10K	Arbois – Germigney – La Loye	09h/10h/09h45	Oui
Vétéran 2	né en 1959 à 1968	M/SM/10K	Arbois – Germigney – La Loye	09h/10h/09h45	Oui
Vétéran	né en 1969 à 1978	M/SM/10K	Arbois – Germigney – La Loye	09h/10h/09h45	Oui

Sénior	né en 1979 à 1995	M/SM/10K	Arbois – Germigney – La Loye	09h/10h/09h45	Oui
Espoir	né en 1996 à 1998	M/SM/10K	Arbois – Germigney – La Loye	09h/10h/09h45	Oui
Junior	né en 1999 et 2000	SM/10K	Germigney – La Loye	10h/09h45	Oui
Cadet	né en 2001 et 2002	10K	La Loye	10h/09h45	Oui

Article 15 : Ravitaillement

Ravitaillement n° 1 : km 04.5, place du 19 mars 1962 - Villette Les Arbois

Ravitaillement n° 2 : km 10.0, après ST CYR MONT MALIN - sortie de SARON

Ravitaillement n° 3 : km 14.7, devant entreprise terre comtoise 6 A VILLERS FARLAY

Ravitaillement n° 4 : km 20.5, à GERMIGNEY

DÉPART du SEMI MARATHON : km 21,1 au n° 24 direction SANTANS

Ravitaillement n° 5 : km 25.0, Mairie MONTBARREY

Ravitaillement n° 6 : km 31.8, Mairie du Val d'Amour a LA LOYE

DÉPART du 10 KILOMÈTRES : km 32,2 rue principale au n° 24

Ravitaillement n° 7 : km 36.5, sommet de la côte la MADONNE - sortie du village (vers station pompage)

Ravitaillement n° 8 : km 40.0, Avenue du Mal JUIN (arrêt BUS)

ARRIVÉE (10, Semi & Marathon)

Ravitaillement n° 9 : km 42.2, Stade BOBIN

Article 16 : REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au stade Bobin suivant les horaires consultables sur : www.marathonpasteur.fr Les récompenses sont attribuées uniquement sur présentation des athlètes.

Article 17 : DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors des épreuves dans le but de promouvoir le Marathon du Pays de Pasteur. En vous inscrivant à l'une ou l'autre de nos épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image conformément à l'article en vigueur.

Article 18 : DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement- La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 19 : CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée par cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.